



DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016
VIDE GRENIER, organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de BRAX

Place du Château 31490 BRAX

Ce dernier n'est pas ouvert aux professionnels

- *Bien que libre, le placement sera géré au fur et à mesure des arrivées de 6h30 à 8h30 par les membres de l'association,*
- *Le tarif n'est pas imposé mais une quête sera organisée au bénéfice de l'association ELA,*
- *Nous vous remercions de ne pas laisser les invendus sur la place,*
- *Possibilité de se restaurer sur place.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

*A retourner avant le **1 septembre 2016** à la Mairie de BRAX*

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse (précise et complète) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Pièce à joindre obligatoirement : photocopie de la carte d'identité recto-verso.

Je sollicite de Monsieur le Maire l'autorisation de participer au vide-greniers organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de Brax et le remercie d'enregistrer ma candidature.

Je soussigné, atteste sur l'honneur, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

J'autorise l'association organisatrice à prendre des photos qui seront susceptibles d'être diffusées sur son site : www.assocommarti.fr sachant que j'aurai la possibilité à tout moment de demander la suppression des photos qui me concerne par la rubrique « contact » du site.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement dont je conserve une copie.

A : Le : Signature :

Avis de Monsieur le Maire : **ACCORDE** **REFUSE**

(Vous serez contacté par téléphone uniquement en cas de refus à votre demande de participation)

Association loi 1901 N° W313014123
Siège social : Mairie de Brax 31490 BRAX
Site : <http://commarti.free.fr/>
Ne pas jeter sur la voie publique



DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016
REGLEMENT - VIDE GRENIER

Place du Château 31490 BRAX

REGLEMENT

(Partie à conserver)

Ce vide grenier, organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de BRAX, est strictement réservé aux particuliers. Conformément à la loi, « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre **exclusivement des objets personnels et usagés, dans la limite de 2 fois par an** ».

Le bulletin d'inscription devra être dûment complété et retourné à la Mairie de Brax, au plus tard avant le **1 septembre 2016** accompagné de la photocopie de la carte d'identité recto verso. **Toute inscription incomplète ou sans pièce d'identité ne pourra être retenue.**

Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des arrivées, par les membres de l'association, **de 6h30 à 8h30**. Les véhicules ne pourront plus entrer sur le site de la Place du Château après 8h30.

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice en cas de perte, vol, détérioration...durant la manifestation. Tous les objets demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de produits inflammables ...).

Les exposants s'engagent également à ne pas laisser leurs invendus sur place.

Le tarif de l'emplacement n'est pas imposé, une quête sera organisée pour participer aux frais.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis de la situation juridique et fiscale des exposants.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et en fonction des conditions climatiques défavorables.

J'autorise l'association organisatrice à prendre des photos qui seront susceptibles d'être diffusées sur son site : www.assocommarti.fr sachant que j'aurai la possibilité à tout moment de demander la suppression des photos qui me concerne par la rubrique « contact » du site.